



ARRÊTÉ

relatif à la désignation de trois artères
de la Ville de Genève (sections du Petit-
Saconnex et de Plainpalais)

du 3 mars 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la Ville de Genève du 1er novembre 1974;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de no-
menclature;
vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères et la numérotation des bâtiments du 2 avril 1968;

A R R E T E

CV. 2941

Avenue du Bouchet

Le chemin du Bouchet devient "Avenue" en modification de l'arrêté du 10 juin 1939. Cette artère part de la route de Meyrin (RC 6) pour aboutir à l'avenue Jean-Trembley.

Les arrêtés relatifs aux artères adjacentes, soit l'avenue du Mervelet et le chemin Dr Louis-Prévost sont modifiés en conséquence (tenants ou aboutissants).

Il est donné le nom de :

CV. 54070

Chemin du Petit-Bouchet à l'artère sans issue partant de l'avenue du Bouchet No 4, en direction de la ville.

Avenue Louis-Aubert

Cette dénomination est étendue au prolongement de cette artère en voie de réalisation. Cette avenue partira de l'avenue Eugène-Pittard pour aboutir au chemin Edouard-Tavan No 1.

L'arrêté du 13 septembre 1957, relatif à cette dénomination, est modifié en conséquence.

La route du Bout-du-Monde part maintenant du chemin Edouard-Tavan.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er mai 1975.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	1 ex.
cadastre	1 ex.
sautier	2 ex.
chancellerie	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

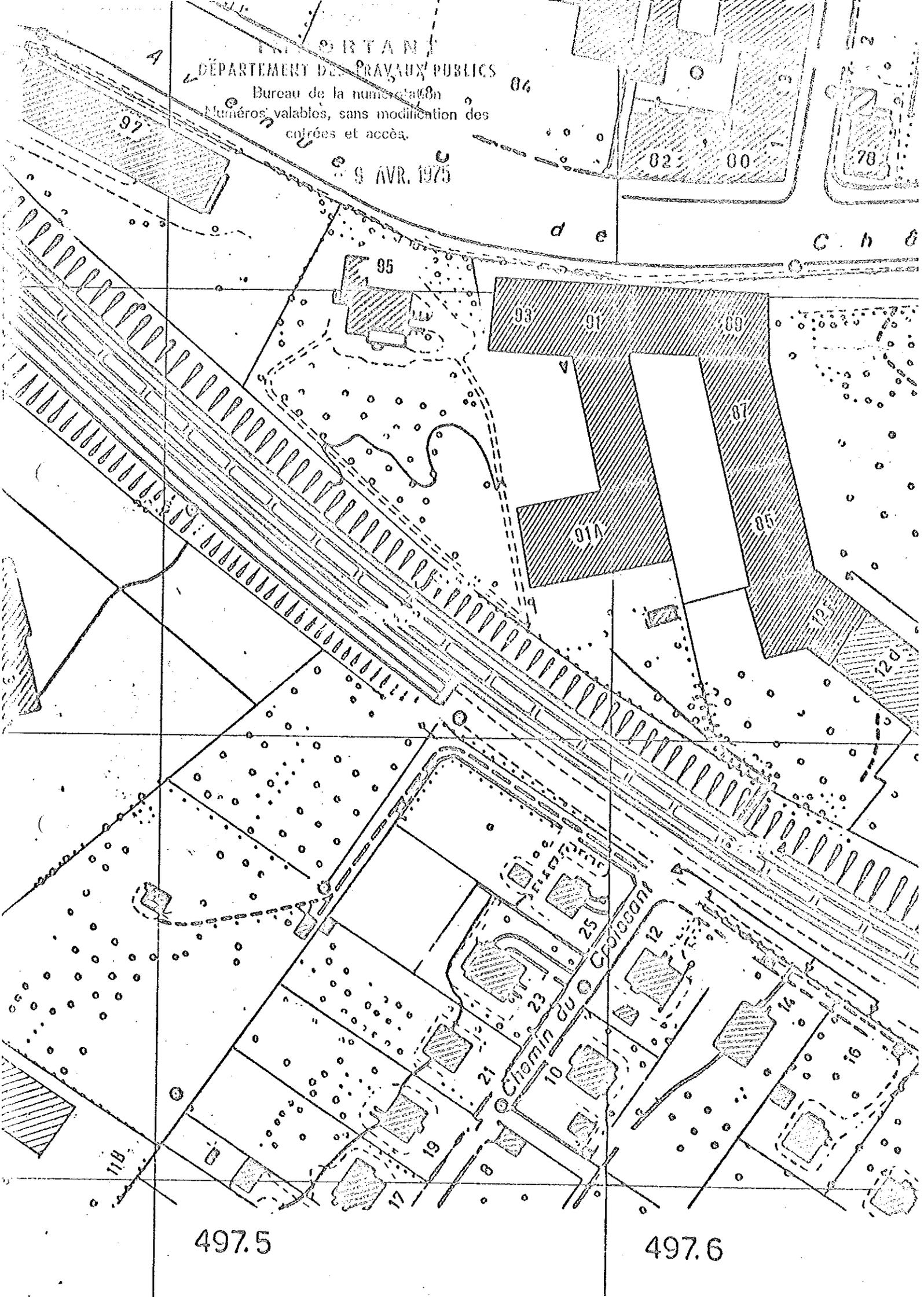
Hallauer

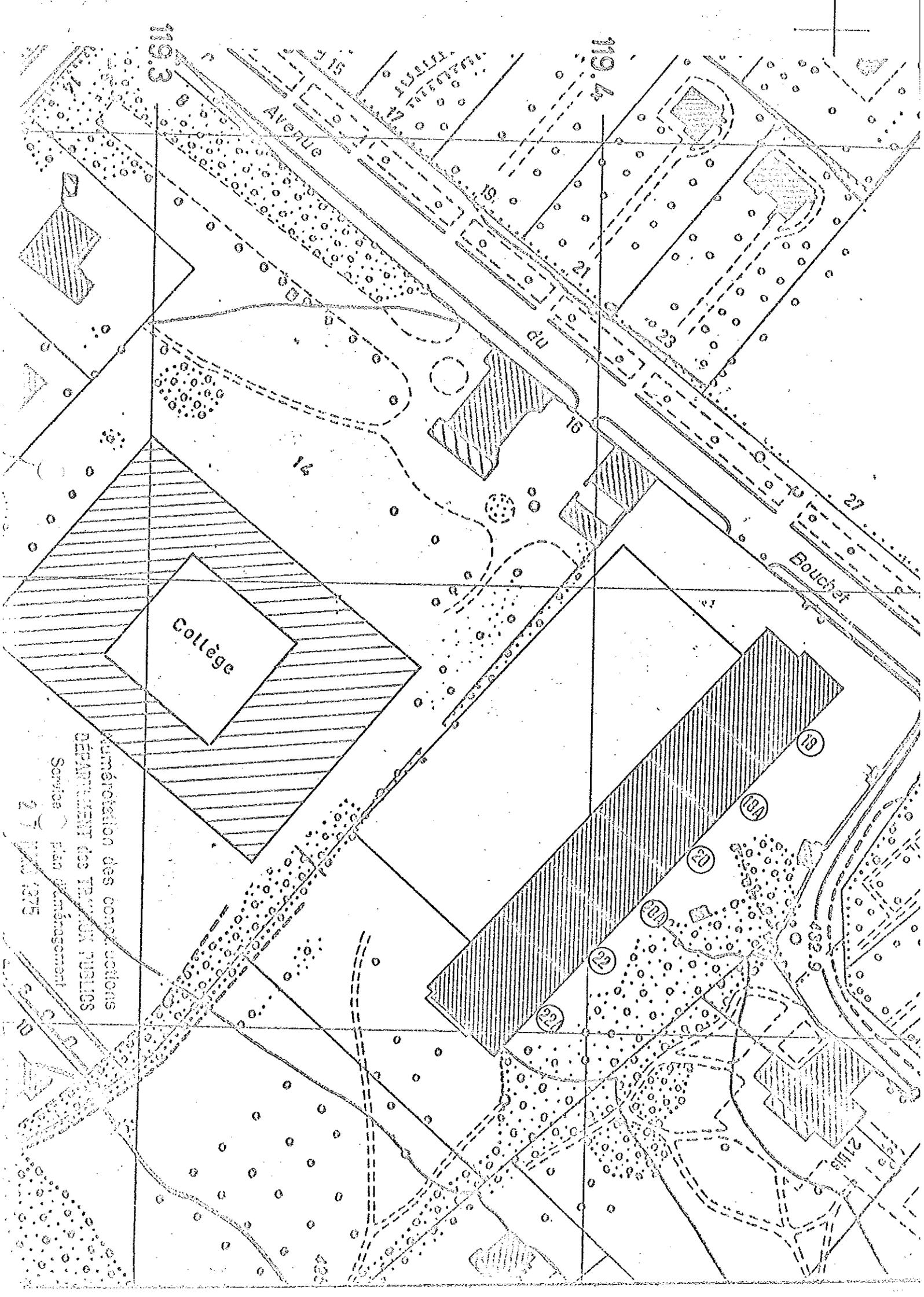
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Bureau de la numérotation

Nombres valables, sans modification des entrées et accès.

9 AVR. 1975





119.3

119.4

Avenue

du

Boulevard

Collège

14

16

18

20

18

19

20

21

22

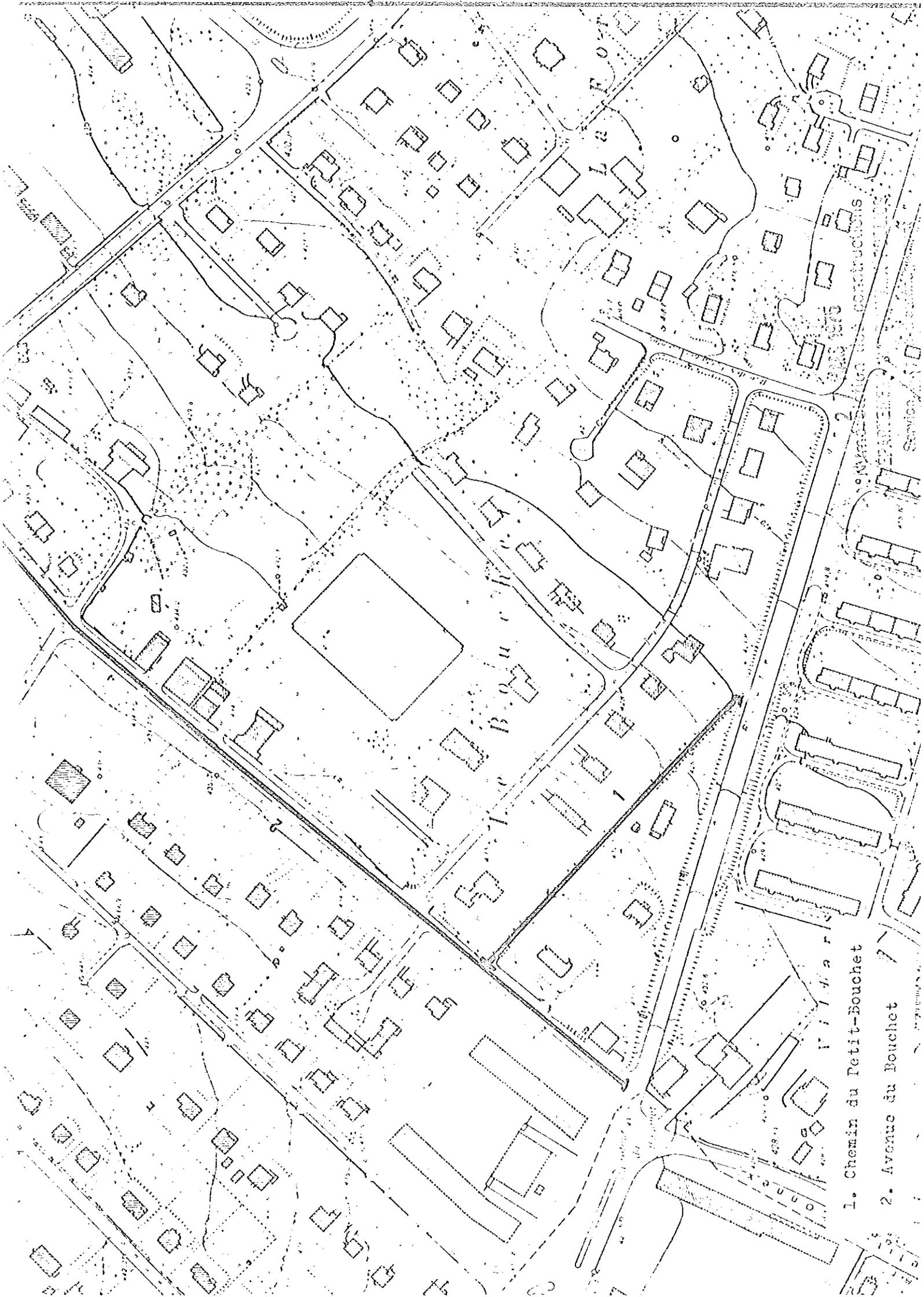
23

24

Numérotation des constructions
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Service plan d'aménagement

27 Mars 1975



1. Chemin du Petit-Bouchet

2. Avenue du Bouchet